

## Héritage grand parent

Par **stefinette25**, le **29/06/2010** à **22:00**

Bonjour à tous,

Je me pose une question relative à un héritage, j'espère trouver une réponse.  
J'ai appris l'existence d'un héritage de mes grand parents maternels or ma mère est décédée.  
Ce sont mes oncles et tantes qui sont été avertis de cela par courrier. Est ce que je peux bénéficier de cet héritage avec mes frères et soeurs ? Si oui, comment ?

Merci d'avance.

Par **Camille**, le **30/06/2010** à **08:57**

Bonjour,

[quote="stefinette25":muyctn5r]

Je me pose une question relative à un héritage, j'espère trouver une réponse.  
J'ai appris l'existence d'un héritage de mes grand parents maternels or ma mère est décédée.  
Ce sont mes oncles et tantes qui sont été avertis de cela par courrier. Est ce que je peux bénéficier de cet héritage avec mes frères et soeurs ? Si oui, comment ?

[/quote:muyctn5r]

Ben évidemment. Vous venez "en représentation" de votre mère, aujourd'hui décédée.  
Autrement dit, l'héritage des grands-parents se partage à parts égales entre les enfants des grands-parents, comme si votre mère était encore vivante. Vos frères et soeurs et vous-mêmes vous partagez à parts égales la part qui aurait dû revenir à votre mère.

Problème très classique. Si un notaire est dans le coup, il vous expliquera tout ça.

Vous n'aviez plus aucun contact avec vos grands-parents ?

Par **stefinette25**, le **30/06/2010** à **10:50**

Merci pour votre réponse. Je n'ai pas connu mes grand-parents car ils sont décédés avant ma naissance. Je vais aller me renseigner sur le courrier envoyé à mes oncles et mes tante car je ne sais pas d'où il vient. Je sais seulement que mon grand père était propriétaire de terrains et que ceux ci ont été vendus.

Par **Camille**, le **01/07/2010** à **09:40**

Bonjour,

[quote="stefinette25":cidjnpfu]

Je n'ai pas connu mes grand-parents car ils sont décédés avant ma naissance.[/quote:cidjnpfu]

Evidemment, ceci explique cela. Mais vos oncles et tantes doivent les avoir connus. Et au moment de leurs décès respectifs, que s'est-il passé ? Terrains vendus quand et par qui ?

Globalement, ça ne change rien à ce que j'ai écrit vous concernant. Le principe du partage reste le même.